

Réunions de chasse

Société de chasse d'Enguinegatte

Réunion le **Vendredi 5 septembre** à 19 h aux anciennes écoles d'Enguinegatte

Se munir du permis et assurance validé 2025-2026

Sébastien DEVAUX

Société de chasse d'Enquin les Mines

Réunion le **Dimanche 14 septembre** à 10 h Anciens vestiaires face au terrain de football

Se munir du permis et assurance validé 2025-2026

Les cotisations seront à régler ce jour, 130 € + 50 € pour les nouveaux chasseurs.

Yves VERDIN

Informations

Comité des Fêtes d'Enguinegatte

20 septembre
DUCASSE d'Enquin Les Mines

Salle des fêtes d'Enquin Les Mines

Manèges tout le week-end

à partir de 18 h Buvette

19 h restauration par

21h30 CONCERT PAR THE MIB 72

22 h 30 Soirée dansante IPNS

Manifestations

En qu'in pas de danse



Reprise des cours le **5 Septembre 2025** à 19h à la salle multi activités d'Enquin Lez Guinegatte (près du terrain de foot). Pour de nouvelles inscriptions, n'hésitez pas à vous présenter à la date et lieu indiqués.

Le samedi 13 septembre Rallye le Béthunois 2025, une épreuve du rallye automobile de Béthune prendra

le départ du hameau de Fléchinelle (rue de la Fosse 1) et empruntera le début de la rue des Templiers avant de se diriger vers le chemin de la Barre.

Le départ de la première spéciale se fera à 10h23 et celui de la seconde à 15h47

La circulation sera interdite à tout véhicule pendant la durée des épreuves sur les routes concernées.

L'accès à la rue des Templiers pourra se faire via Cuhem (hameau de la commune de Fléchin).

La rue Ernest Hermand sera réservée corridor d'accès aux services de secours, l'accès aux riverains sera uniquement possible depuis le carrefour rue de Château d'Eau / rue du Mont Pouret.

ACEG



L'A.C.E.G. ouvre ses portes !
Tir à l'arc
Club récréatif et compétitif



62145, Enquin lez Guinegatte
Salle des Sports, Allée des Galibots

Horaires d'entraînements:

Mardi 18h-20h : Confirmés & Débutants (-2 ans de licence)
Jeudi 18h-20h : Confirmés
Samedi 8h-10h30 : Confirmés
Samedi 10h30-13h : Débutants (-2 ans de licence)

Entraînements en salle et en extérieur encadrés par un archer confirmé

Séances d'essais:

Samedi 06 Septembre 10h30-13h
Samedi 13 Septembre 10h30-13h
Samedi 20 Septembre 10h30-13h (Portes ouvertes)
Samedi 27 Septembre 10h30-13h
Samedi 04 Octobre 10h30-13h



La location de matériel est possible !!!
50€/ an + 100€ de caution

Les catégories			
Date de naissance	Catégorie	Âge en 2026	Tarif
Avant le 01/01/1967	Senior 3 (S3)	60 ans et plus	80 €
Entre le 01/01/1967 et le 31/12/1986	Senior 2 (S2)	40 à 59 ans	
Entre le 01/01/1987 et le 31/12/2005	Senior 1 (S1)	21 à 39 ans	
Entre le 01/01/2006 et le 31/12/2008	U21	18 à 20 ans	70 € (Pass' Sport Accepté)
Entre le 01/01/2009 et le 31/12/2011	U18	15 à 17 ans	
Entre le 01/01/2012 et le 31/12/2013	U15	13 ou 14 ans	60 €
Entre le 01/01/2014 et le 31/12/2015	U13	11 ou 12 ans	
Entre le 01/01/2016 et le 31/12/2018	U11	8 à 10 ans	

Tandem

Bulletin municipal
N°93

SEPT
2025



Édito



Maire d'Enquin lez Guinegatte

Hervé DUPONT

Madame, Monsieur,

Les travaux d'assainissement sous maîtrise d'œuvre de Noréade vont reprendre en septembre sur notre commune. **La première phase concernera la rue de la Brasserie de mi-septembre à mi-novembre 2025.**

La circulation dans cette rue sera interdite en journée pendant l'amplitude des travaux. L'accès aux riverains **restera possible en concertation** avec l'entreprise Dubrulle en charge des travaux.

La base vie de l'entreprise sera installée au parking du local technique municipal rue des Ecoles, par conséquent tout stationnement de véhicules sera interdit sur celui-ci.

Petit rappel sur le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, celui-ci a lieu tous les vendredis pour les ordures ménagères et tous les quinze jours pour les déchets recyclables selon le calendrier distribué en début d'année 2025 à chaque habitation par les services de la CAPSO.

En cas de perte du calendrier ou en cas d'arrivée récente sur la commune, des exemplaires de celui-ci sont disponibles en mairie.

Afin de faciliter le ramassage et le travail de l'entreprise de collecte, **merci d'orienter les poubelles « poignée vers la route » lors de la sortie de celles-ci.**

Les poubelles ne doivent pas par ailleurs rester de manière permanente sur le domaine public après le ramassage, tout contrevenant s'expose de ce fait à une amende forfaitaire après constat de la situation.

Pour la collecte du verre et des papiers / cartons nous rappelons qu'il existe sur la commune, sept points de collecte répartis de manière homogène sur notre territoire communal.

Pour les bio déchets (restes de cuisine etc ...) il existe plusieurs alternatives : soit le compostage individuel à l'aide d'une installation personnelle ou par la demande auprès de la CAPSO d'un composteur individuel à prix modique. Si vous n'avez pas la possibilité d'installer un composteur individuel, il existe sur notre commune deux aires de compostage collectif (rue de Théroanne à proximité de la salle des fêtes à Enguinegatte et rue du Cimetière à Enquin).

Ajoutons que 5 déchèteries sont accessibles sur le territoire de la CAPSO, les plus proches nous concernant étant à Aire sur la Lys ou Dennebroeucq

Toutes ces diverses solutions permettent donc de réduire les déchets à la source et de favoriser une économie circulaire.

Hervé DUPONT

Maire Enquin lez Guinegatte

mairie@enquinlezequinegatte.fr

www.enquinlezequinegatte.fr



Enquin lez Guinegatte



INFOS

TRAVAUX

Rue de Serny

Du 08 au 29 septembre 2025, l'entreprise BAUDE BILLET réalisera des travaux de renforcement des accotements hors agglomération **RUE DE SERNY, la circulation sera interdite** et une déviation sera mise en place pendant la durée des travaux.

Enguegatte

Enedis va réaliser des travaux sur une ligne Haute tension le **jeudi 25 septembre** à Enguegatte.

Pour réaliser ces travaux une coupure de ligne est nécessaire. Afin de réalimenter les clients, 6 groupes électrogènes seront posés sur le territoire d'Enguegatte.

ORDURES MENAGERES

Une facturation plus incitative

À partir de janvier 2026, la CAPSO mettra en œuvre la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), qui remplacera la TEOM actuelle. Ce nouveau mode de calcul introduit une part variable en fonction de la quantité de déchets produits. Un dispositif équitable et une évolution logique, qui s'inscrit dans une démarche globale de réduction des déchets.

Pourquoi la tarification incitative ?

Depuis 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux collectivités de réduire la quantité des déchets produits. Aujourd'hui, les habitants paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en fonction de la valeur locative de leur logement, sans lien avec leur production réelle de déchets. Ce nouveau dispositif "Produire moins pour payer moins", permettra d'optimiser au mieux les dépenses liées au coût du service grâce notamment à une baisse du tonnage à incinérer. La CAPSO s'est ainsi fixée l'objectif de réduire la quantité de déchets d'ordures ménagères à 155kg par an et par habitant d'ici 2030, au lieu de 284kg actuellement.

Une évolution progressive de la part variable

La TEOMI comprendra une part fixe à laquelle s'ajoutera une part variable, en fonction du volume du bac à ordures ménagères. Pour les premières années, la CAPSO a choisi de partir sur une part fixe à 80% et une part variable à 20%. La part variable augmentera progressivement tous les ans avec en parallèle une baisse de la part fixe.

Une "période test" au second semestre 2025

Pour permettre à chacun de se familiariser avec le fonctionnement de la TEOMI et d'évaluer le coût, l'utilisateur aura la possibilité par l'application "Mon Tri" de faire l'évaluation de sa facture. (voir ci-dessous).

DISPONIBLE
au 1^{er} août 2025

L'application « Mon Tri » pour mieux gérer vos déchets

Estimation du montant de votre facture, géolocalisation des bornes, accès en déchèterie, calendriers de collecte, demande de composteurs... Retrouvez l'ensemble de vos services de gestion des déchets avec l'application "Mon tri", et facilitez vos démarches liées à la tarification incitative.

En savoir plus
Télécharger gratuitement
l'application

DISPONIBLE SUR
Google play
Télécharger dans
l'App Store

La Laquette

Des travaux d'entretiens (retrait d'embâcles et fauche) se dérouleront de la mi août à fin septembre. Ils seront réalisés par l'entreprise MVS mandaté par le SYMSAGEL.

Accès aux déchèteries : une carte obligatoire à partir du 1^{er} octobre

Toujours dans une logique de réduction des déchets, et afin d'accompagner les usagers dans la réduction des apports en déchèterie, la CAPSO mettra en place, à partir du 1^{er} octobre, un forfait annuel dégressif du nombre de passages en déchèterie défini comme tel :

- 26 passages en 2026
- 22 passages en 2027
- 16 passages en 2028

Au-delà de ce forfait, un coût de 2€ par passage sera réclamé.

Chaque déchèterie du SMLA sera ainsi dotée de bornes d'accès en entrée. Les usagers auront deux possibilités d'accès :

> soit par une carte d'accès,

Pour les particuliers : la carte sera délivrée automatiquement par envoi postal. Pour les professionnels : il faudra en faire la demande sur l'adresse collecte-pro@ca-pso.fr

> soit via un QR Code sur leur smartphone, via l'application "Mon Tri" (voir ci-contre). Avec cette carte, les habitants de la CAPSO et de la CCPL auront accès à toutes les déchèteries du SMLA.

Concernant les usagers du nord du territoire de la CAPSO (Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem et Zouafques), ils auront toujours accès aux déchèteries du SEVADEC (ainsi qu'à celles du SMLA), également équipées de contrôles d'accès.

En savoir plus

Adresses des déchèteries du SMLA :

- > Arques : rue Colbert, zone industrielle du lobel
- > Longuenesse : route des bruyères
- > Saint-Martin-lez-Tatinghem : rue du bras
- > Aire-sur-la-Lys : zone d'activité saint-martin
- > Dennebrœucq : lieu-dit le moulin à vent, rd 92

Comment calculer ma future facture ?

En 2026
(année de transition)

VOTRE FACTURE SERA BASÉE SUR :

- Une part fixe (valeur locative x taux)
- Une part variable **uniquement basée sur le volume du bac** (voir tableau ci-dessous)
- Un forfait déchèteries de 26 passages par an. Au-delà, chaque passage sera facturée 2€

Exemple

- Je possède un bac de 120 litres et ma part fixe est de 150,4€
- Je paierai :
150,4€ → part fixe (1)
+ 39€ → part variable : forfait d'un bac de 120 litres
= 189,4€

En 2027

VOTRE FACTURE SERA BASÉE SUR :

- Une part fixe (TEOM)
- Une part variable en fonction à la fois du volume du bac, mais également du nombre de levées réalisées avec un forfait de 22 levées
- Un forfait déchèteries de 22 passages par an. Au-delà, chaque passage sera facturée 2€

Exemple

- Je possède un bac de 120 litres et ma part fixe est de 150,4€
- Je sors mon bac 22 fois
- Je paierai :
150,4€ → part fixe (1)
+ 39€ → part variable : forfait d'un bac de 120 litres
= 189,4€

Forfait de la part variable

Le montant du forfait dépend de la taille du bac

Taille des bacs	Forfait
120	39€
180	58€
240	77€
360	116€
770	248€

UNE ADAPTATION PROGRESSIVE EN 2026

Pour l'année 2026, **seul le volume du bac sera pris en compte dans le calcul de la part variable, et non le nombre de levées.**

Cette période vous permettra ainsi de modifier vos habitudes, et de réduire vos déchets de manière progressive.

Si le nombre de levées est supérieur au forfait, vous ne serez donc pas pénalisés.

À partir de 2027, la part variable intégrera le nombre de levées du bac et un système de bonus / malus sera mis en place.

(voir ci-contre)

MISE EN PLACE DU BONUS MALUS

Pour 2027, le forfait comprend 22 levées avec un bonus malus plafonné à 4 levées en plus ou moins avec :

- Un bonus pour les usagers qui sortiront moins leur bac que prévu dans le forfait
- Un malus pour les usagers qui sortiront plus leur bac que prévu dans le forfait

Bonus* : Si je sors mon bac 18 fois, je paierai 177,4€
Malus* : Si je sors mon bac 26 fois, je paierai 201,4€

*Estimations au 1^{er} juillet 2025. Les montants du bonus et du malus peuvent évoluer d'ici 2027.

RPI de L'Hermitage



Afin d'apporter plus de clarté et de gaieté dans le couloir d'accès aux classes maternelles, les agents techniques du RPI ont profité de la pause estivale pour retapisser et installer des stickers sur le thème des animaux de la savane.